



Vice caché sur un véhicule d'occasion

Par **vox56**, le **06/04/2017** à **09:35**

Bonjour.

Au mois d'Août 2016, j'ai acheté un fourgon multivan Wolkswagen 2,4 diesel. Ayant parcouru 300 kilomètres, un mécanicien a remarqué que le moteur ne tournait pas rond. J'ai été chez un dieseliste qui a contrôlé la distribution, les injecteurs, les compressions moteur. Tout est normal mais le problème est toujours là. Le dieseliste pense que le problème provient de la pompe à injection, ce qui va entraîner des frais important. Actuellement je ne me sers plus du véhicule par peur de casse. Je pense que l'ancien propriétaire était au courant du problème, j'en veux pour preuve le peu de kilomètre que j'ai effectué avant de détecter le problème. Si quelqu'un à une solution à mon problème. Merci.

Par **Visiteur**, le **06/04/2017** à **10:22**

Bonjour,

pour faire reconnaître le vice-caché vous devrez laisser le véhicule tel quel, mandater un expert qui attestera si le soucis peut être considéré comme un vice-caché. Le fait que l'ancien propriétaire soit ou pas au courant n'influe pas sur le vice-caché. Si il est reconnu par contre que ce monsieur était forcément au courant de ce problème, il y a dol; CAD tromperie. Et là c'est autre chose. Le soucis est que ce genre de procédure prend du temps et de l'argent. Et que pendant ce temps là le véhicule bien sur doit être immobilisé ! Mes propos sont à confirmer/infirmier par quelqu'un de plus "pointu" sur la question...

Par **vox56**, le **06/04/2017** à **14:58**

merci grenouille. Je vais continuer à creuser. Je vais également contacter l'ancien propriétaire et voir sa réaction.